

1666 Juni 19., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN STADT-  
UND AMTSRAT, RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Lorsque vous prendrez la voye que vous me tesmoignez par vostre lettre du 14. il ne vous en arrivera que du bien et de la felicité; mais en tenant une contraire vous n'en devez attendre rien de favorable. Je voudrois de bon coeur vous avoir rendu plus de services que celui du restablissement de vostre pension et je le feray bien volontiers quand l'ocasion s'en offrira pourveu que les choses se passent d'une autre maniere qu'elles n'ont fait depuis ces deux dernieres Diettes [von Baden]<sup>1</sup>. Si vous m'aviez voulu croire les uns et les autres j'aurois concilié vos jnterests avec le Service du Roy [L u d w i g XIV.] et les remedes que vous avez voulu apliquer au mal que vous avez voulu guarir ne se Seroit pas Si fort augmenté: Tout ce que je vous ay pû dire Sur cela jusques a present n'a pas esté de bon goust je souhaite que vous en fassiez un meilleur usage a l'avenir et que par de meilleures resolutions vous repariez les Contraventions que vous avez faites par toutes ces nouveautez a l'Alliance particulièrement en exhortant les Grisons de ne point bailler de Troupes au Roy et de ne leur point conceder le passage qui Sont choses directement contraires a la Paix perpetuelle [1516] et au 14.<sup>e</sup> article de l'Alliance pour laquelle un peu plus de respect et de consideration pour sa Majesté vous deviendroit plus utile parceque vous pouvez bien juger qu'elle ne peut estre Satisfaite de ce proceder".

1) s. AH 42/141 Anm. 1, 2

Original, in franz. Sprache, mit Siegel.  
AH 42, 443-445 - Blatt 444<sup>r</sup> und 445<sup>r</sup> leer

1666 Mai 8., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN RITTER  
[UND STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Je n'attens rien de vous, c'est a dire de vostre Canton Sur ce que je vous ay escrit." In der Tat müsse er feststellen, dass die Stimmung

gegen Frankreich schlecht sei, "et que vous avez concerté entre vous autres tout ce qui se fait dans vos communes [neben der Stadt Zug sind damit Aegeri, Menzingen und Baar gemeint], persuadez qu'il vous en resultera quelque bien; mais vous connoistrez par la suite que ce que je vous avois mandé n'estoit que pour vous mettre au bon chemin et en estat de faire connoistre au Roy [L u d w i g XIV.] que ce que je luy pouvois demander pour vos Cantons [gemeint die V kath. Orte?] estoit une despense utile: Car pour des Compagnies franches nous avons moins de peine d'en trouver que d'en refuser, et le Roy se trouve plustost en estat de faire une reformation de ses Troupes que de les augmenter par des Regiments comme vous croyez qu'il fera. Je m'assure que vous aurez quelque jour regret [!] de n'avoir pas Suivy le Conseil de vos amis et respondu aux bonnes intentions que j'ay eues pour vos Cantons pour lesquels mon affection a esté plus grand qu'ils ne se Sont persuadez.

Il est assez public la conduite que vostre Canton a tenue dans les deux dernieres Diettes [von Baden<sup>1</sup>, auf denen Stadt und Amt Zug durch Beat Jakob I. Zurlauben vertreten war], Ce que vous devez bien juger qui ne laisse pas des pensées d'une grande affection pour le service du Roy. Vous devez pourtant croire que quelles qu'elles puissent estre on fera tousjours la differance de ceux qui auront sur cela de bons ou mauvais Sentimens et que je prendray plaisir, les vostres estant aussy Zelez que par le passé, de les faire distinguer et reconnoistre par toutes les ocasions ou j'en auray le moyen.

J'escris a M. vostre frere [H e i n r i c h II. Zurlauben] Je suis persuadé de ce qu'il me mande. Je m'assure que si dans ces commencemens, vous et luy aviez agi avec un mesme soin les choses auroient pris chez vous un autre train; mais vous avez eu des pensées qui vous ont peutestre pû faire concevoir un autre jnterest vous trouverez que vous vous estes trompez et que vous ne le serez jamais".

"scharfes geschrieben ... Ein imperialische brieff ... wegen frey Compagnien"

1) s. AH 42/141 Anm. 1, 2